

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHÉMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **4e jour de novembre 2019**, à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es):

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Thérèse Blanchet
Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #4 - Marcel Bégin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot
Siège #6 - Rachel Goupil

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. Adélarde Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

226-11-2019

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour de la réunion du 4 novembre 2019 tel que lu et présenté.

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1** - Adoption du procès-verbal du 7 octobre 2019
- 4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES**
 - 5.1** - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 11-19
 - 5.2** - Résolution, renouvellement de notre police d'assurance avec la MMQ pour 2020
 - 5.3** - Résolution, renouvellement de l'adhésion à Transport Autonomie Beauce-Etchemins pour 2020
 - 5.4** - Résolution, renouvellement de l'adhésion au Réseau d'information Municipale du Québec pour 2020
 - 5.5** - Résolution, social des fêtes
 - 5.6** - Résolution, demande de subvention de la Fondation du Centre de Santé Beauce-Etchemins
 - 5.7** - Résolution, vœux des fêtes 2019, à Radio Bellechasse, CFIN-FM
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE**
- 7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT**
 - 7.1** - Résolution, mandat pour la confection d'un plan d'ingénierie pour le projet de la Rue de la Fabrique
 - 7.2** - Cotation de Durand Marquage pour le projet du rang 2
- 8 - LÉGISLATION**
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**
 - 9.1** - Résolution, adoption du plan de sécurité civile
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 - 10.1** - Résolution, dérogation mineure, M. Marcel Fournier, bâtisse du

601, rue Principale

10.2 - Résolution, demande de dérogation mineure pour l'ajout d'un réservoir à l'azote liquide

10.3 - Résolution, changement d'usage, demande de M. Marcel Fournier du 601, rue Principale

10.4 - Résolution, autorisation de la coupe d'un arbre au 578, rue Principale

10.5 - Demande, M. Christian Pouliot coupe d'un arbre près de 63, rue Fournier

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

11.1 - Surveillant de la patinoire, suivi du dossier

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Lettre de l'Essentiel, appui financier pour l'achat d'un nouveau véhicule de transport

13.2 - Mise en candidature, médaille du lieutenant gouverneur

13.3 - Lettre du conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches, disponibilité de stationnements

13.4 - Lettre de remerciements, Mme Andrée Loignon

14 - VARIA

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

227-11-2019

3.1 - Adoption du procès-verbal du 7 octobre 2019

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME RACHEL GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 7 octobre 2019 soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi !

5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

228-11-2019

5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 11-19

ATTENDU : la liste des comptes numéro 11-19 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 4 novembre 2019* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de : **435,266.57\$.**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste **11-19** telle que présentée. Le total des comptes pour **NOVEMBRE 2019** s'élève à: **435,266.57\$.**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 11-19.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de **NOVEMBRE 2019**.

Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale

229-11-2019

5.2 - Résolution, renouvellement de notre police d'assurance avec la MMQ pour 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est membre de la coopérative : « La Mutuelle des Municipalités du Québec »;

CONSIDÉRANT QUE les avantages financiers consentis à notre municipalité (ristournes, etc.) contribuent à faire baisser le coût de nos assurances;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille renouvelle pour 2020, son contrat d'assurance avec « La Mutuelle des Municipalités du Québec », le coût est de 25,588.00\$ (taxes incluses).

ADOPTÉE,

230-11-2019

5.3 - Résolution, renouvellement de l'adhésion à Transport Autonomie Beauce-Etchemins pour 2020

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis renouvelle son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2020;

QUE l'on accepte de payer la contribution fixée par « Transport Autonomie Beauce-Etchemins » soit : 1498.47\$;

QUE l'on accepte la tarification à payer par l'utilisateur (voir dépliant de : « Transport Autonomie Beauce-Etchemins »);

QUE la ville de Saint-Georges soit la ville mandataire pour : « Transport Autonomie Beauce-Etchemins».

ADOPTÉE,

231-11-2019

5.4 - Résolution, renouvellement de l'adhésion au Réseau d'information Municipale du Québec pour 2020

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME RACHEL GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille renouvelle son adhésion au Réseau d'Information Municipale du Québec pour l'année 2020, le montant de la contribution s'élève à 165\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

232-11-2019

5.5 - Résolution, social des fêtes

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE La Municipalité de Saint-Camille organise un social des Fêtes pour les employés et les élus, qui se tiendra cette année, à la salle communautaire,

au 2e étage de la bibliothèque de Saint-Camille. La date de la tenue sera le 6 décembre 2019.

Le coût du repas des employés et des élus sera payé par la Municipalité, pour un montant approximatif d'environ 600,00\$, ils auront également droit à un verre de vin. Le repas des conjoints (es) sera payé par l'employé.

ADOPTÉE,

233-11-2019

5.6 - Résolution, demande de subvention de la Fondation du Centre de Santé Beauce-Etchemins

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME RACHEL GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis octroie une subvention de 100\$ à la Fondation du Centre de Santé Beauce-Etchemins pour l'année financière 2019.

ADOPTÉE,

234-11-2019

5.7 - Résolution, vœux des fêtes 2019, à Radio Bellechasse, CFIN-FM

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille achète une publicité pour le temps des fêtes à Radio Bellechasse, Passion-FM des Etchemins.

ADOPTÉE,

6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE

Aucun point!

7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

235-11-2019

7.1 - Résolution, mandat pour la confection d'un plan d'ingénierie pour le projet de la Rue de la Fabrique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par le code municipal et peut procéder de gré à gré pour toutes les dépenses en bas de 25,000\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut présenter un projet dans le cadre du nouveau fonds qui remplacera le « PIRLL » pour la réfection d'une partie de la rue de la Fabrique à partir de la voie ferrée jusqu'au pont de la rivière Daaquam.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut procéder de gré à gré pour octroyer le mandat de préparation d'un plan et devis pour présenter ce projet rapidement au Ministère des Transports, dans le cadre d'un nouveau programme qui remplacera le « PIRLL ».

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE: Le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis procède de gré à gré pour octroyer le mandat à un ingénieur pour préparer le plan et devis pour nous permettre de présenter un projet de réfection d'une partie de la rue de la Fabrique, de la voie ferrée jusqu'au pont de la rivière Daaquam.

ADOPTÉE,

7.2 - Cotation de Durand Marquage pour le projet du rang 2

Compte tenu de la température, les élus d'un commun accord ont décidé d'annuler le marquage du rang 2 pour cette année. Les travaux de marquage se feront au printemps 2020.

8 - LÉGISLATION

Aucun point!

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

236-11-2019

9.1 - Résolution, adoption du plan de sécurité civile

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE notre municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE ledit conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS:

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis préparé par le comité intermunicipal de sécurité civile formé des municipalités de Saint-Camille, Saint-Cyprien, Sainte-Justine, Saint-Magloire et Sainte-Sabine soit adopté;

QUE Gilles Vézina soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile;

QUE cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

237-11-2019

10.1 - Résolution, dérogation mineure, M. Marcel Fournier, bâtisse du 601, rue Principale

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a tenu une séance spéciale le 31 octobre dernier suite à une demande de M. Marcel Fournier pour sa propriété sise au 601, rue Principale, lot numéro 5 325 445 pour la modification du 2e étage par l'ajout de bureaux, et d'une salle de bain supplémentaire. Puisque les lieux de repos, les bureaux de dessins et de gestion de l'usine seront au deuxième étage, ils devront aménager deux sorties de secours avec escaliers et perron pour respecter les normes du bâtiment, et ce, le tout tel que décrit au plan d'architecture en annexe de cette résolution.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme à la suite à son analyse recommande la modification de la bâtisse pour y prévoir deux sorties de secours avec escaliers et perron, le tout tel que décrit au plan d'architecture déposé au dossier.

CONSIDÉRANT QUE l'ajout deux sorties de secours avec escaliers et perron, le tout tel que décrit au plan d'architecture seront à moins de 2 mètres de la rue Fournier, sur lot numéro: 5,325 445 appartenant à M. Marcel Fournier, et le comité consultatif d'urbanisme accepte la dérogation mineure sous certaines conditions, que le propriétaire accepte les risques accrus qui sont associés à l'installation de deux sorties de secours avec escaliers et perron, et ce, lors des travaux de déneigement des rues, et qu'il accepte de ne pas poursuivre la municipalité pour les bris pouvant survenir;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis approuve la recommandation du Comité Consultatif d'urbanisme et autorise l'ajout deux sorties de secours avec escaliers et perron, le tout tel que décrit au plan d'architecture, les installations seront à moins de 2 mètres de la rue Fournier, sur lot numéro: 5,325 445 appartenant à M. Marcel Fournier.

QUE l'acceptation est sous certaines conditions que le propriétaire accepte les risques accrus qui sont associés à l'ajout de deux sorties de secours, et ce, lors des travaux de déneigement de la rue, et qu'il accepte de ne pas poursuivre la municipalité pour les bris pouvant survenir;

ADOPTÉE,

238-11-2019

10.2 - Résolution, demande de dérogation mineure pour l'ajout d'un réservoir à l'azote liquide

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a tenu une séance spéciale le 31 octobre dernier suite à une demande de M. Marcel Fournier pour sa propriété sise au 601, rue Principale, lot numéro 5 325 445 pour l'ajout d'un réservoir d'azote liquide sur base de béton à l'extérieur de la bâtisse, le long de la ligne de lot du terrain au 603, rue Principale qui appartient à Mme Ginette Carrier, qui a donné son approbation écrite pour l'installation du réservoir.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme à la suite à son analyse recommande l'ajout d'un réservoir d'azote liquide sur base de béton à l'extérieur de la bâtisse, sise au 601, rue Principale, le tout tel que décrit dans la demande dérogation mineure déposée au dossier.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis approuve la recommandation du Comité Consultatif d'urbanisme et autorise l'ajout d'un réservoir d'azote liquide sur base de béton à l'extérieur de la bâtisse, le long de la ligne de lot du terrain au 603, rue Principale, à la condition que le tout respecte les normes de sécurité édictées pour l'entreposage de matières dangereuses, sur le lot numéro: 5,325 445 appartenant à M. Marcel Fournier.

ADOPTÉE,

239-11-2019

10.3 - Résolution, changement d'usage, demande de M. Marcel Fournier du 601, rue Principale

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a tenu une séance spéciale le 31 octobre dernier suite à une demande de M. Marcel Fournier pour sa propriété sise au 601, rue Principale, lot numéro 5 325 445 pour un changement d'usage du bâtiment commercial pour un usage industriel.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme à la suite à son analyse recommande le changement d'usage du bâtiment commercial pour un usage industriel, le tout conformément au règlement 482-2019, relatif à l'article 2 pour régulariser certaines dispositions liées aux constructions et usages dérogatoires;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis approuve la recommandation du Comité Consultatif d'urbanisme et autorise le changement d'usage du bâtiment commercial pour un usage industriel, le tout conformément au règlement 482-2019, relatif à l'article 2 pour régulariser certaines dispositions liées aux constructions et usages dérogatoires du bâtiment sis au 601, rue Principale, sur le lot numéro: 5,325 445 appartenant à M. Marcel Fournier.

ADOPTÉE,

240-11-2019

10.4 - Résolution, autorisation de la coupe d'un arbre au 578, rue Principale

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a tenu une séance spéciale le 28 octobre dernier relativement à une demande pour la coupe d'un arbre sur la propriété de M. Gaston Pouliot du 578, rue Principale, à Saint-Camille-de-Lellis;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme suite à son analyse recommande la coupe de l'arbre sur le lot numéro: 5,325 409 de M. Gaston Pouliot, car l'arbre à plus soixante ans, et il menace de se déraciner, cependant, le comité demande au propriétaire M. Gaston Pouliot de le remplacer par un arbre plus petit.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis approuve la recommandation du Comité Consultatif d'urbanisme et autorise la coupe de l'arbre situé 578, rue Principale, sur le lot numéro : 5 325 409 sur la propriété de M. Gaston Pouliot car celui-ci à plus soixante ans et il menace de se déraciner.

QUE l'on demande à M. Gaston Pouliot de le remplacer par un arbre plus petit.

ADOPTÉE,

241-11-2019

10.5 - Demande, M. Christian Pouliot coupe d'un arbre près de 63, rue Fournier

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a tenu une séance spéciale le 28 octobre dernier relativement à une demande de M. Christian Pouliot du 57, rue Fournier pour obtenir la coupe d'un arbre à proximité lot numéro: 5,325 409 , rue Fournier, il est situé sur le terrain de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme suite à son analyse recommande la coupe de l'arbre à proximité du lot numéro: 5,325 409 car l'arbre est endommagé et risque de tomber sur les propriétés avoisinantes du 57 et 63 rue Fournier.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis approuve la recommandation du Comité Consultatif d'urbanisme et autorise la coupe de l'arbre situé à proximité du lot 5,325 409, entre le numéro civique 57 et 63 rue Fournier, car celui-ci est endommagé et risque de tomber sur ces

propriétés.

ADOPTÉE,

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

11.1 - Surveillant de la patinoire, suivi du dossier

Surveillant de la patinoire, la directrice générale mentionne que nous sommes en attente d'une réponse d'une personne, à suivre dans les prochains jours.

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

-Comité Place du Village: Mme Thérèse Blanchet mentionne que lors de la réunion de Place du Village, il y a eu nomination d'une deuxième personne pour la signature de chèque pour les payer les dépenses des activités de Place du Village. Elle mentionne également que le comité travaille au montage d'un calendrier d'activités qui sera publié prochainement.

-Comité de la Politique Familiale: Mme Rachel Goupil mentionne que dans le cadre du montage de la politique familiale, plusieurs consultations ont été réalisées auprès de différents groupes: (enfants à l'école, femmes créatives, etc.). Elle mentionne qu'une prochaine consultation se tiendra le 18 novembre avec les commerces de proximité pour discuter de l'amélioration des services dans une optique de développer la qualité de vie et le bien-être des personnes.

-Soirées découvertes musicales: M. Jacques Audet, explique le budget de fonctionnement pour les soirées découvertes musicales, il mentionne qu'après déduction des subventions, le montant que la Municipalité de Saint-Camille a dû déboursier est de 2500\$ pour l'été 2019.

-Club Quad: M. Jocelyn Pouliot mentionne que suite à l'adoption du règlement 485-2019 sur la circulation des VTT, la rue Bélanger sera ouverte sporadiquement pour permettre un accès au Club Quad de la rivière Daaquam, et aux utilisateurs de VTT qui veulent accéder aux sentiers du quad à Saint-Camille.

- Maire: Le Maire indique qu'il a assisté au comité administratif de la MRC des Etchemins, au conseil des maires, au comité de sécurité civile, à la réunion de la SADC, à la réunion de la MRC de Bellechasse relativement à la gestion des matières résiduelles, à la réunion de travail de la MRC des Etchemins, à la réunion régulière du conseil municipal, à la réunion de travail du conseil municipal. Il fait un résumé de ces réunions.

13 - CORRESPONDANCE

242-11-2019

13.1 - Résolution d'appui, demande de l'Essentiel pour l'achat d'un nouveau véhicule de transport

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a reçu une demande d'appui financier de l'organisme l'Essentiel des Etchemins pour l'achat d'un véhicule de transport de denrées.

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE :
Le conseil de la Municipalité de Saint-Camille donne son appui moral suite à la demande d'aide financière faite par l'organisme l'Essentiel des Etchemins, et demande à l'organisme l'Essentiel des Etchemins de lui fournir les documents relatifs au financement et à la participation des treize (13) municipalités de la MRC des Etchemins, et ce, afin de connaître le montant qui doit être donné par chacune des municipalités pour l'achat d'un véhicule de transport de denrées alimentaires.

ADOPTÉE,

13.2 - Mise en candidature, médaille du lieutenant-gouverneur

La directrice générale fait lecture d'une lettre nous demandant de soumettre une candidature dans le cadre du prix honorifique pour les aînés pour des personnes de notre communauté.

Le maire demande aux élus de transmettre le nom de personnes qui pourraient être éligibles à recevoir la médaille honorifique du lieutenant-gouverneur pour les aînés. La municipalité ciblera les personnes qui pourraient être éligibles, et les contactera.

243-11-2019

13.3 - Lettre du conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches, disponibilité de stationnements

Lecture est faite d'une lettre du conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches pour nous demander de signer une entente pour rendre disponibles environ 4 cases de stationnement pour le covoiturage.

La municipalité contactera la Fabrique de Saint-Camille-de-Lellis pour leur soumettre ce projet d'entente protocolaire, et fera un retour avec le Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches.

13.4 - Lettre de remerciements, Mme Andrée Loignon

Lettre de remerciements de Mme Andrée Loignon pour les travaux réalisés dans le 2e rang. Point d'information.

14 - VARIA

Aucun point !

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions de l'assistance.

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h.

Adélarde Couture, maire

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE